

La fermeture de l'école Lébisey fâche

Une autre délibération a suscité de longs et vifs échanges entre la majorité et son opposition. Elle concerne la fermeture de l'école Lébisey, avenue de la 3^e-DIB.

En 2018, « **afin d'éviter le risque d'une école maternelle de deux classes surchargées, auquel conduisaient les effectifs prévus sur l'établissement de Lébisey, il était décidé de fusionner les écoles Boisard et Lébisey** », rappelle l'adjointe en charge de l'éducation, Caroline Boisset. Cette décision permettait alors d'ouvrir une 3^e classe maternelle. Or, « **depuis, le nombre d'élèves issus de ce quartier n'a pas connu d'évolution sensible et les choix pédagogiques de l'équipe enseignante ont conduit dès la rentrée 2019 au transfert de l'une des trois classes de Lébisey vers celui de la Grande-Delle** ». Les deux classes restantes à Lébisey « **accueillent aujourd'hui moins de 40 élèves** », ajoute Caroline Boisset. De plus, « **l'organisation de l'école et la scolarisation de fratrie sur deux sites distants d'un peu plus de deux kilomètres génèrent des contraintes** ».

Recours juridique ?

La Ville a donc décidé de modifier la sectorisation des écoles et de rattacher le quartier de Lébisey à l'école Claudie-Haigneré. « **Cette école dispose de locaux rénovés pouvant accueillir huit classes. Mais en perte d'effectifs, elle n'en compte que six, fort probablement réduites à cinq dès la rentrée prochaine.** »

À compter de septembre 2023, tous les enfants domiciliés sur le quartier de Lébisey s'inscrivant pour la première fois à l'école seront donc fléchés vers l'école Claudie-Haigneré. « **Et ceux qui ont une fratrie déjà scolarisée à Boisard pourront bénéficier d'une dérogation leur permettant d'y être également accueillis.** »

L'opposition s'est insurgée contre cette décision. « **On ne peut pas ainsi rayer d'un trait de plume une école de quartier** », déplore Vincent Louvet. « **Les enfants de Lébisey ne sont pas une variable d'ajustement de la démographie scolaire.** » Sa collègue Élise Cassetto-Gardat dénonce, quant à elle, « **une décision prise sans aucune concertation. Nous n'avons pas reçu d'études techniques, de diagnostics des bâti-**

ments... ». Après avoir voté contre, le groupe d'opposition a annoncé « étudier la possibilité d'un recours juridique ».